



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

auxiliaires de vie scolaire

Question écrite n° 86466

Texte de la question

M. Christian Ménard attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les difficultés rencontrées par de nombreuses familles qui comptent parmi elles un enfant handicapé pour obtenir, une auxiliaire de vie scolaire (AVS). Ces personnes qui accompagnent l'enfant dans chacune de ses activités à l'école, permettent de le soutenir, tant au niveau de son apprentissage que de son intégration en milieu scolaire. Elles soulagent aussi les parents dans leur vie quotidienne. Pour autant, elles se voient souvent contraintes de partager leur action entre plusieurs enfants, aux handicaps très différents, et sur des territoires souvent très éloignés. À ces difficultés s'ajoutent les moyens mis en oeuvre pour assurer leur financement. Aussi, face à cette situation, il lui demande donc de bien vouloir lui rappeler la place qu'occupent les AVS au regard des dispositifs issus de la loi de février 2005 et les mesures prises à leur sujet.

Données clés

Auteur : [M. Christian Ménard](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86466

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2006, page 1773